



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 25 JUN 2024

Affaire n° 35-20240625

Création d'emplois non permanents Recrutement de personnels en contrat d'engagement éducatif Dispositif « Accueil de Loisirs sans hébergement » pour les vacances scolaires de juillet-août 2024

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

26 juin 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 19 juin 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 7
- absents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-cinq juin à seize heures quarante-six minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Lechnig, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Maurice Hoarau, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jack Gence par Jean-Pierre Thérincourt, Jean-Pierre Georger par Marie-Lise Blas, Albert Gastrin par Francemay Payet-Turpin, Martine Corré par Sylvie Lechnig, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Monique Bénard par Jean-Yves Félix, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Serge Sautron, Gilles Henriot, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 35-20240625

**Création d'emplois non permanents
Recrutement de personnels en contrat d'engagement
éducatif
Dispositif « Accueil de Loisirs sans hébergement » pour
les vacances scolaires de juillet-août 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.432-1 à L.432-6, ainsi que les articles D.432-1 à D.432-9,

Vu la délibération n° 17-20240425 adoptant le dispositif « Accueil de Loisirs » pour les vacances scolaires qui se déroulera sur la période de juillet-août 2024,

Vu le rapport n°35-20240625 présenté au Conseil municipal du 25 juin 2024,

Considérant les conditions réglementaires d'encadrement et les besoins en personnel, qui en découlent, nécessaires au bon fonctionnement du dispositif « Accueil de Loisirs et Sports Vacances », pour les vacances scolaires de juillet-août 2024,

Considérant la possibilité pour les collectivités territoriales de recruter en contrat d'engagement éducatif, les animateurs, assistants sanitaires et directeurs de centres de loisirs ou de vacances,

**Le Conseil municipal,
réuni le mardi 25 juin 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 La création de **188 emplois non permanents** mentionnés ci-dessous et le recrutement du personnel affecté au dispositif « Accueil de Loisirs et Sports Vacances » pour les vacances scolaires de juillet-août 2024, en contrat d'engagement éducatif, selon les conditions suivantes :

Centres de loisirs de 3 à 12 ans :

- **Période du 15 juillet 2024 au 09 août 2024 inclus comprenant :**

Période de travail des directeurs : du 15 juillet 2024 au 09 août 2024

Intitulé de poste	Tx jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Directeurs	66	20	1 452,00	523,97	1 975,97	1 213,46	du 15/07/2024 au 09/08/2024	11	21 735,68 €
Sous-total								11	21 735,68 €

Période de travail des directeurs-adjoints : du 16 juillet 2024 au 08 août 2024

Intitulé de poste	Tx jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Directeurs adjoints	53	18	1049,40	370,23	1 419,63	881,30	du 16/07/2024 au 08/08/2024	11	15 615,97 €
Sous-total								11	15 615,97 €

Période de travail de l'encadrement : du 17 juillet 2024 au 08 août 2024

Intitulé de poste	Tx jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Animateurs diplômés	44	17	822,80	172,85	995,65	750,63	du 17/07/2024 au 08/08/2024	71	70 691,48 €
Animateurs non diplômés	36	17	673,2	130,56	803,76	619,67	du 17/07/2024 au 08/08/2024	22	17 682,76 €
Assistants sanitaires	44	17	822,80	172,85	995,65	750,63	du 17/07/2024 au 08/08/2024	11	10 952,20 €
Sous-total								104	99 326,45 €

Les agents recrutés sur ce type de centre bénéficieront d'un repos quotidien d'une période minimale de 11H au cours de chaque période de 24 heures.

Sports-vacances :

Période du 15 juillet 2024 au 09 août 2024 inclus comprenant :

Période de travail de l'encadrement : du 15 juillet 2024 au 09 août 2024

Intitulé de poste	Tx jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Directeurs	49	20	1 078,00	489,38	1 567,38	849,94	du 15/07/2024 au 09/08/2024	5	7 836,88 €
Sous-total								5	7 836,88 €

Période de travail de l'encadrement : du 16 juillet 2024 au 08 août 2024

Intitulé de poste	Tx Jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Directeurs adjoints	43	18	851,4	351,92	1 203,32	688,84	du 16/07/2024 au 08/08/2024	6	7 219,91€
Sous-total								6	7 219,91 €

Période de travail de l'encadrement : du 17 juillet 2024 au 08 août 2024

Intitulé de poste	Tx Jour	Nbre jours	Salaire brut / agent	Charges patronales	Coût total unitaire	Salaire net par agent	Période de travail	NB agent	Coût total chargé
Animateurs diplômés	36	17	673,2	159,02	832,22	605,22	du 17/07/2024 au 08/08/2024	39	32 456,45 €
Animateurs non diplômés	26	17	486,2	113,26	599,46	437,91	du 17/07/2024 au 08/08/2024	6	3 596,79 €
Assistants sanitaires	36	17	673,2	159,02	832,22	605,22	du 17/07/2024 au 08/08/2024	6	4 993,30 €
Sous-total								51	41 046,54 €

Les agents recrutés sur ce type de centre bénéficieront d'un repos quotidien d'une période minimale de 11H au cours de chaque période de 24 heures.

Article 2 Le coût prévisionnel de ces recrutements, charges comprises pour ce dispositif est estimé à **192 781,42 euros**.

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon**




**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**

